

Alix de Bouvier**À la cour et à la ville**

Article. Source : Bulletin du Centre de recherche du château de Versailles

Alix de Bouvier, « À la cour et à la ville », Bulletin du Centre de recherche du château de Versailles, Articles et études, 2017**Extrait de l'article**

À partir des années 1660, les séjours de la cour à Versailles devinrent de plus en plus fréquents. Le château, tout en ayant été embelli, n'avait pas encore été véritablement agrandi et les courtisans y étaient à l'étroit. Olivier Lefèvre d'Ormesson rapporte que, lors des fêtes de mai 1664, « tous les courtisans estoient enragés ; car le roy ne prenoit aucun soin d'eux, et MM. de Guise, d'Elbeuf n'avoient pas quasy un trou pour se mettre à couvert. »

On commença donc à élever des hôtels devant le château, le long de la future place d'Armes, pour la commodité des courtisans suivant le roi. Après de nouveaux travaux, Louis XIV décida de fixer sa cour à Versailles en 1682. De nouveaux travaux furent effectués, et les membres de la famille royale, les princes du sang ainsi que les personnes exerçant une charge à la cour purent bénéficier d'un appartement dans le château. Pour les courtisans, il s'agissait d'une faveur enviée, comme le note encore le duc de Croÿ en 1780 : « J'ai toujours remarqué que les deux seules grâces réellement d'un usage agréable à la cour, sont les entrées et un bon logement au château, et, pour les femmes, le tabouret. Le reste est peu de chose auprès de cela. » Indispensable, l'appartement offrait un refuge pendant les nombreux temps creux de la vie de cour ; on s'y retirait pour se changer, se reposer ou recevoir ses amis, afin d'entretenir ses réseaux. Il permettait en outre de faire sa cour avec assiduité sans être obligé de retourner à Paris ou en ville le soir venu et sans craindre de manquer une nouvelle ou une intrigue. En plus de leur appartement, la plupart des courtisans disposaient également d'un hôtel en ville. Ils y reléguèrent tout ce qui, faute de place, ne pouvait rester au château : domestiques, équipages, réserves alimentaires et linge.

[Lire la suite \(journals.openedition.org\)](http://journals.openedition.org)